

Séance du 06 Janvier 2015.  
Restitution de l'intervention de :  
Joëlle Molina

Par l'équipe d'auditeurs : Barbara, Joëlle, Michèle, Roland, André et Gilles

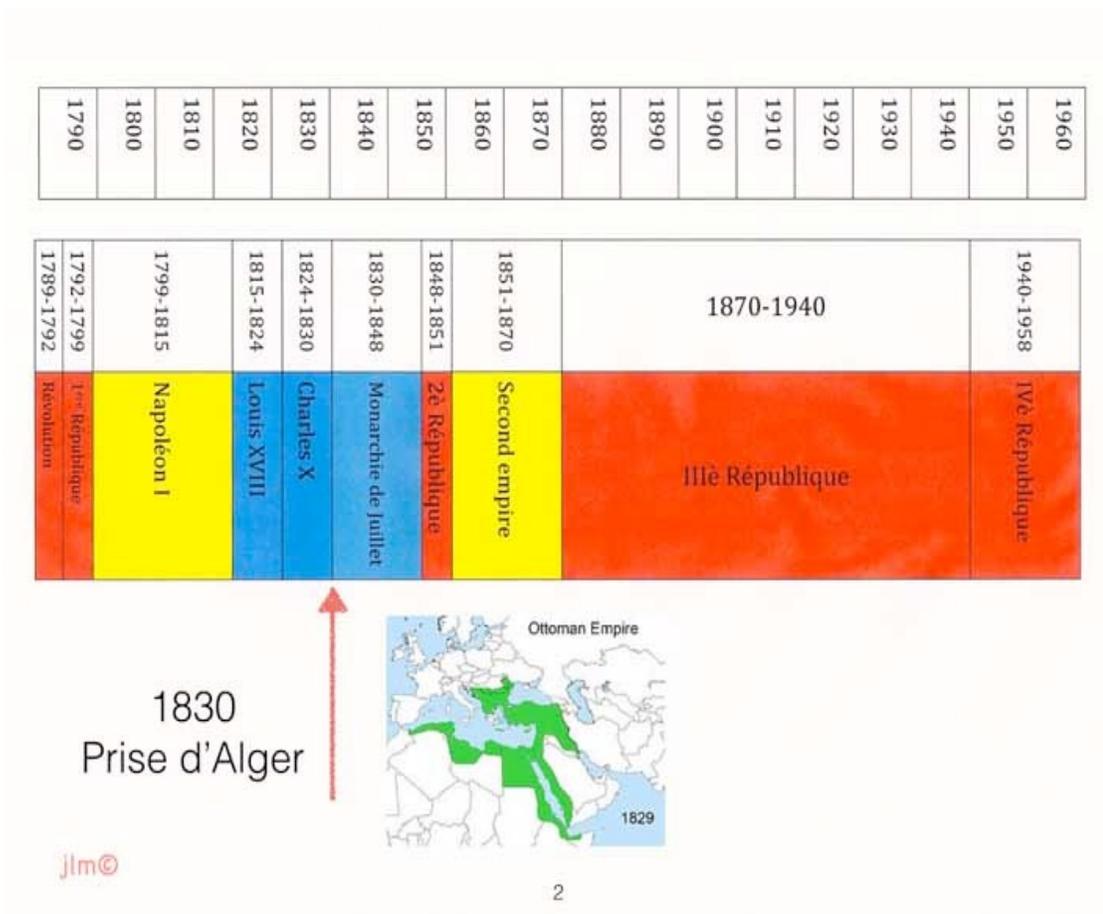
TITRE : Démocratie et système colonial : le cas de l'Algérie (1830-1954)  
Première partie

**Jean-Robert Alcaras** : Je vous présente la conférence de ce soir. Je vous rappelle qu'à partir de maintenant il n'y a plus de cours à 20h mais que, le gardien de la fac des sciences ayant accepté un petit arrangement, il permet à certains ateliers, aux ateliers qui se proposent donc de se réaliser de 20h à 21h30. Parmi ces ateliers, il y a les ateliers constituants qui ont été présentés en début d'année. Je veux vous dire que ceux qui n'ont pas commencé en début d'année, mais qui voudraient se joindre à ces ateliers, vous pouvez tout à l'heure à 20h vous diriger vers la fac des sciences et retrouver les participants pour voir ce qui s'y passe ; il n'y a aucune obligation d'écriture, donc vous êtes les bienvenus à ces ateliers constituants. Pour les éventuels autres ateliers qui se dérouleraient à 20h une annonce sera faite.

Ceci étant dit je ne voudrai pas faire perdre de temps à notre conférencière de ce soir qui va être accompagnée d'une autre conférencière, il s'agit de Joëlle Molina qui est pédopsychiatre et qui depuis quelques années nous a rejoint pour parler de plein de choses qui ne sont pas toujours dans le cadre de ses compétences professionnelles. Elle a parfois parlé de psychiatrie, de psychanalyse mais pas toujours, je me souviens notamment d'une intervention magnifique sur Mallarmé. Cette année Joëlle a quelques comptes à régler avec le système colonial de notre système démocratique et donc c'est la raison pour laquelle elle a souhaité absolument traiter ce thème qui me semble en effet être tout à fait fondamental et donc de parler de notre passé colonial et de son rapport avec la démocratie, plus particulièrement dans le cas de la France avec l'Algérie. Elle vous exposera les raisons personnelles qui l'ont amenée à vouloir traiter ce sujet fondamental.

La période traitée va de 1830 à 1954 donc on voit bien qu'elle ne va pas nous amener jusqu'à l'indépendance intervenue en 1962 ; en tout cas c'est l'essentiel de cette aventure très particulière qui a marqué l'histoire politique française. Joëlle va traiter ce sujet avec l'aide d'interventions ponctuelles de Anouck Bartolini que je présente aussi un peu à l'avance, qui est professeur de lettres modernes, aujourd'hui en retraite, et qui reviendra dans quelque temps sur la question de Tocqueville et de Stendhal et de l'apprentissage de l'égalité démocratique au XIX<sup>ème</sup> siècle. Je laisse tout de suite la parole à Joëlle Molina en la remerciant en notre nom à tous.

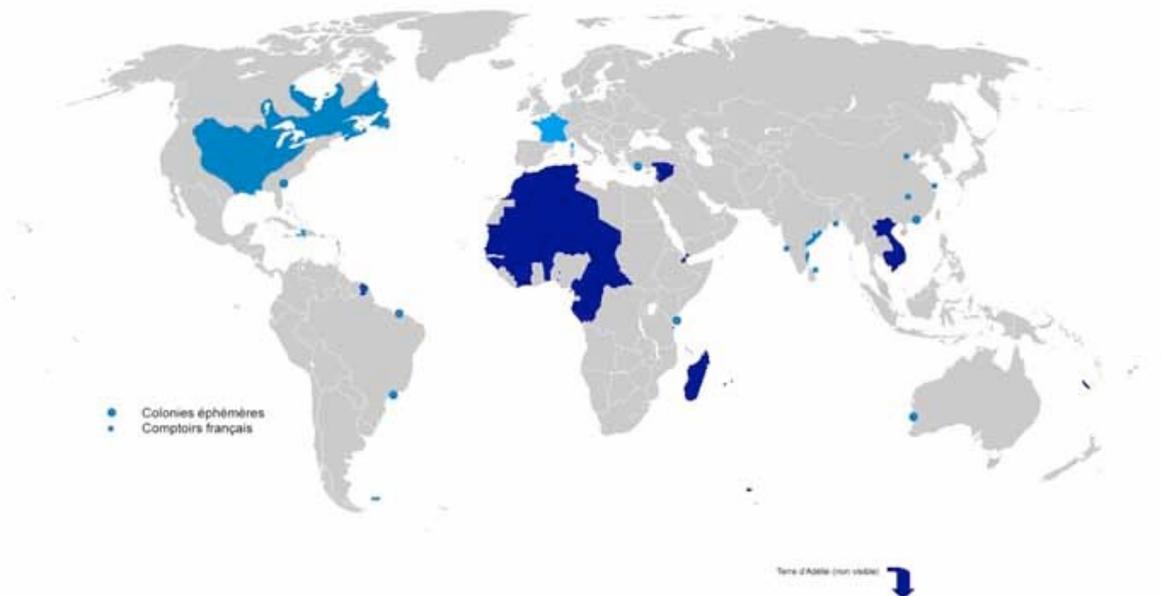
**Joëlle Molina** : Je vais vous montrer tout de suite une image qui va nous guider pour nous donner les repères chronologiques dans ce que je vais raconter aujourd'hui. Comme vous le voyez, je pars de la prise d'Alger en 1830 et je m'arrêterai pour aujourd'hui à 1848. Ce dont je vais parler ne concernera que la période de la Monarchie de Juillet. Alors pour la France il y a eu deux espaces coloniaux successifs.



Chronologie de 1789 à 1960

Le premier espace colonial français est l'espace colonial issu des conquêtes monarchiques, on le voit ici représenté en bleu clair et il s'achève avant la révolution française. Le deuxième espace colonial est en bleu foncé et il commence par la conquête de l'Algérie. Avant la révolution française les bouleversements américains et les rivalités de la France avec l'Angleterre ont quasiment anéanti le premier empire colonial monarchique. Quelques îles des Antilles, dont Saint-Domingue, qui est la future Haïti, restent à la France ; ce sont des colonies d'exploitation bâties sur la traite des Noirs et l'esclavage.

## Empires coloniaux monarchiques et second Empire colonial



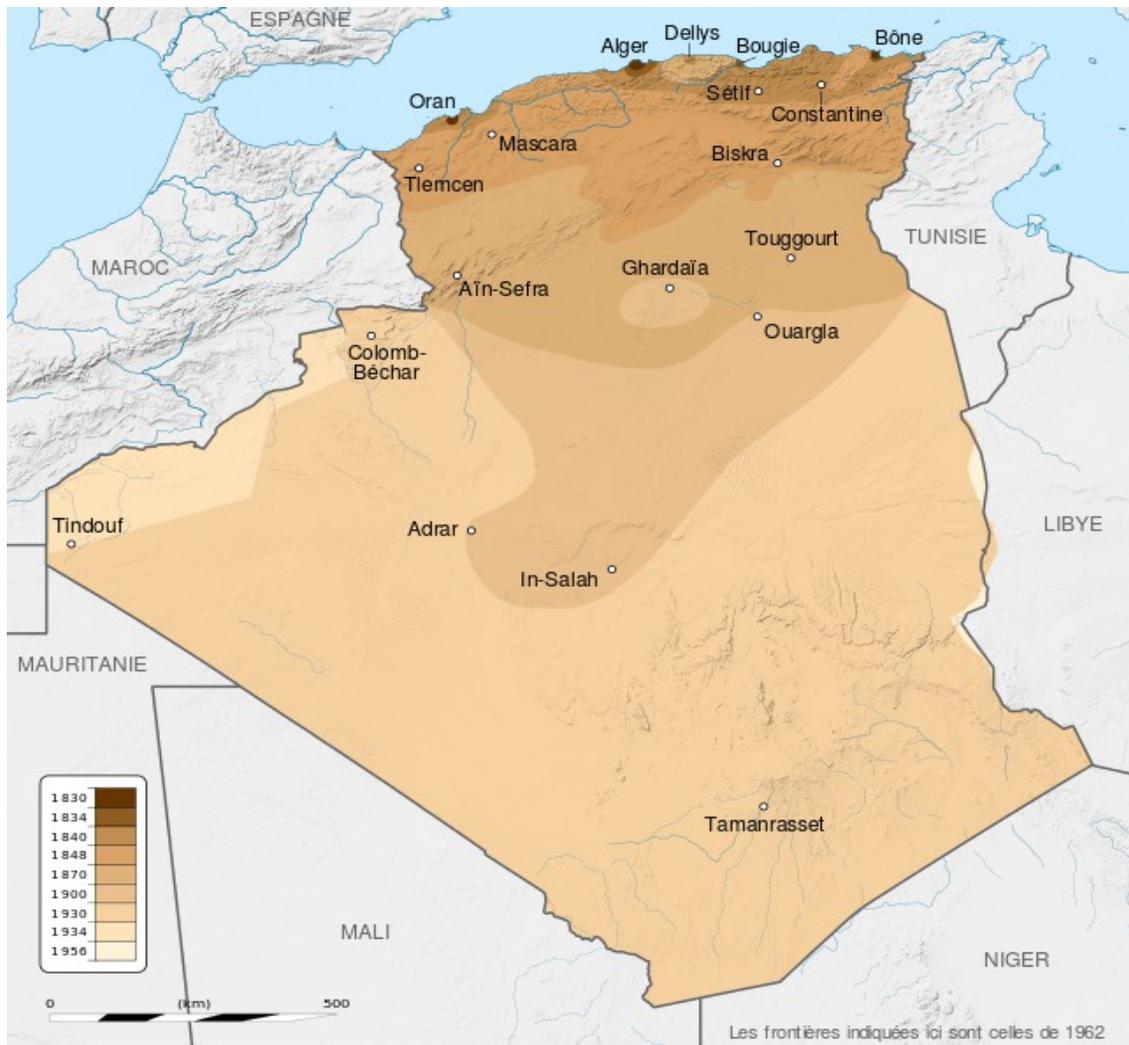
Jlm©

3

L'île de Saint-Domingue va participer à la révolution française ; Toussaint Louverture a été un des chefs de la révolution haïtienne ; il est une des grandes figures françaises des mouvements anti colonialiste, abolitionniste et d'émancipation des Noirs. En France, pendant ce temps, l'instauration des droits de l'homme et du citoyen par les hommes de la révolution les ont obligés à repenser leurs rapports aux colonies ; ils en tirent toutes les conséquences à propos de la traite des Noirs et de l'esclavage. Certains disent même que si les principes d'égalité universelle conduisent à la perte des colonies, il faut se résoudre à perdre les colonies plutôt que de renoncer aux principes de la révolution. D'autres disent que si on instaure l'égalité dans les colonies c'est la perte assurée des colonies. Ils en concluent qu'il ne faut pas étendre aux colonies les idées d'égalité prônées pour la France. Ainsi un émissaire de la Martinique, on est toujours en 1789, pouvait dire « *les colonies sont perdues si vous ne conservez pas la ligne de démarcation qui doit séparer l'affranchi de l'homme libre et l'esclave de l'affranchi* » et à ce député Robespierre pouvait répondre « *je demande s'il est politique de se déterminer par les menaces d'un parti pour trafiquer les droits de l'homme, de la justice et de l'humanité* ». A la révolution donc s'opposent les partisans d'un réalisme économique (pas de colonies sans esclaves) et ceux des principes égalitaires (il vaut mieux perdre ses colonies plutôt que le principe).

La contradiction entre colonialisme et droits de l'homme et du citoyen est perçue d'emblée par les hommes de la révolution. A Saint-Domingue, pendant ce temps-là, la révolution conduite par Toussaint Louverture mène à l'indépendance en 1804.

Après la chute du 1<sup>er</sup> Empire, après Napoléon, la France ne conserve que quelques possessions : les comptoirs de l'Inde, la Réunion, l'île de Gorée, la Guyane, les Antilles et St Pierre et Miquelon. On voit que le deuxième espace colonial français va se construire sous les différents régimes politiques du XIX<sup>ème</sup> siècle. J'ai essayé de figurer la conquête de l'Algérie, de la côte de l'Algérie, qui se situe au moment de la Monarchie de Juillet, l'intérieur sous le second Empire et le Sahara, c'est pendant la III<sup>ème</sup> République. J'ai essayé de montrer ici l'extension de l'Empire colonial pendant le second empire et pendant la III<sup>ème</sup> République. Sur cette carte on voit bien que l'Algérie est un des premiers pays du début du second empire colonial français.



**Les étapes de la conquête de l'Algérie**

### Etapas de la conquête de l'Algérie comparée à celle des autres colonies

1790	1800	1810	1820	1830	1840	1850	1860	1870	1880	1890	1900	1910	1920	1930	1940	1950	1960
------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

1792-1799 1789-1792	1799-1815	1815-1824	1824-1830	1830-1848	1848-1851	1851-1870	1870-1940	1940-1958
1 <sup>re</sup> République Révolution	Napoléon I	Louis XVIII	Charles X	Monarchie de Juillet	2 <sup>e</sup> République	Second empire	III <sup>e</sup> République	IV <sup>e</sup> République

**Côte  
Algérie**

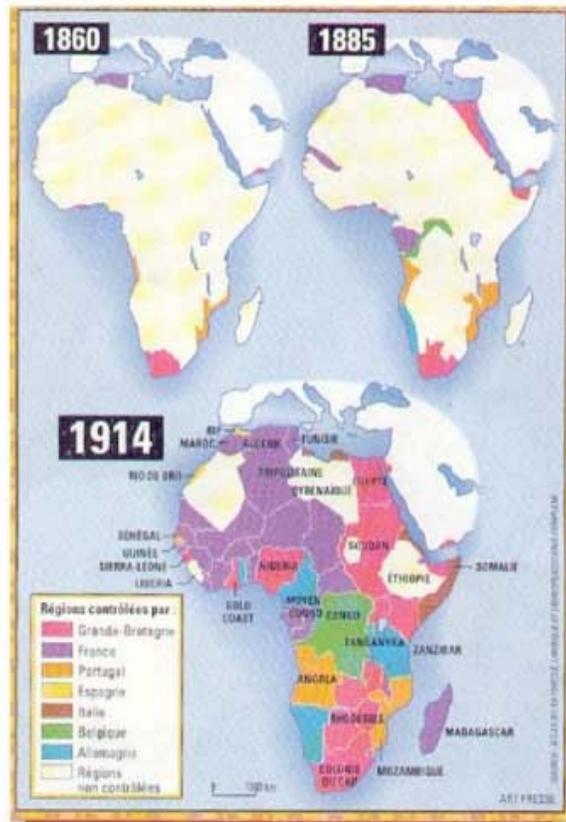
**Intérieur  
Algérie**

Nouvelle  
Calédonie  
Gabon  
Cochinchine  
Cambodge  
Sénégal  
Polynésie

**Sahara  
Algérie**

Tonkin  
Anam  
Tunisie  
Maroc  
AOF  
AEF  
Sahara  
Madagascar

jlm©



jlm©

Tout au long de cette période l'Assemblée Nationale, qui s'appelle Chambre des Députés, Chambre des Représentants ou Corps législatif, les députés débattent toujours de la question coloniale et tentent de trouver des solutions à la quadrature du cercle qu'elle représente pour les principes démocratiques.

C'est à travers ces débats d'idées que je vais tenter de traiter notre sujet. Je prendrai des figures et des moments qui m'ont parus emblématiques de cette question des relations entre idée coloniale et idée démocratique. On essaiera de voir comment l'une colore l'autre, comment l'une entre en contradiction radicale avec l'autre et comment on tente désespérément de les concilier. Plus précisément je vais me demander avec vous quelles questions se posent aux élus en matière de gouvernement des colonies. Comment les députés envisagent-ils de concilier la colonisation et les idées d'égalité chères à la démocratie en gestation ? Parce qu'ils ont essayé, quand même. Comment résolvent-ils la contradiction entre amour de l'égalité et politiques coloniales ? Comme vous avez vu ces questions sont vastes comme le monde alors c'est pour cela, en partie, que je vais restreindre le questionnement à l'Algérie.



**Vue générale d'Alger vers 1830 (gravure)**

Alors pourquoi l'Algérie ? Évidemment, comme le disait Jean-Robert, il y a des choses qui nous touchent ; les personnes de ma génération étaient des enfants au moment de la guerre d'indépendance. Pour la plupart d'entre nous ce sont des souvenirs d'enfance qui sont liés à cette histoire ; que les enfants que nous étions aient été en Algérie ou en France. Pour les plus jeunes certains ont entendu des récits de la bouche de leurs parents ou de leurs proches. Je vais vous raconter le souvenir qui est un des plus prégnants et qui a un lien direct avec le thème qui va nous occuper.

Chaque dimanche, sur les hauteurs d'Alger dans cette cité mixte, on disait mixte, construite par l'architecte Fernand Pouillon, dans la salle à manger lors du traditionnel repas de famille, des discussions très vives portaient sur la question de l'égalité des droits politiques entre musulmans et européens dans l'Algérie coloniale. On ne disait pas Algérie coloniale d'ailleurs, on disait Algérie tout court, les convives disaient indifféremment musulmans ou arabes, arabes comme dit Camus dans « *L'Étranger* » et on disait toujours européen plutôt que français ; il faut comprendre qu'européen n'avait pas le même sens politique que celui qu'il a aujourd'hui. Européen voulait dire qui est venu d'Europe ; les dénominations posaient toujours de grands problèmes en Algérie comme si on tentait des classements impossibles.

Toujours est-il que les discussions sur l'égalité des droits entre français et indigènes (encore une autre dénomination) duraient des heures et recommençaient inmanquablement le dimanche suivant. Mes parents étaient pour l'égalité des droits et le reste de la famille contre, farouchement contre ; mon père surtout était farouchement pour ; il était instituteur, laïque et républicain et il voulait que ce qu'il enseignait aux enfants dans l'école de la république soit conforme aux faits : liberté, égalité, fraternité, il n'en démordait pas. Vous voyez que nous étions chaque dimanche dans les débats qui ont animé les hommes de la révolution française à propos des colonies, ce que bien sûr j'ignorais totalement à l'époque mais, parfois, on comprend après.

Disons que j'ai peut-être profité du thème démocratiquement décidé par les auditeurs de l'UPA pour revenir sur cette question qui avait pour moi une tonalité émotionnelle, mais avait déjà été l'objet de pas mal de lectures ; j'ai aussi profité de cette qualité de l'UPA initiée par Jean-Robert qui souhaite qu'aient lieu des échanges transdisciplinaires et qui permet de parler d'un sujet même s'il n'est pas totalement dans notre spécialité. Je dis pas totalement parce que d'abord la psychanalyse se soucie toujours de l'histoire avec sa grande H, comme dit Georges Pérec, et que l'histoire de la psychiatrie n'est pas étrangère à l'histoire de l'Algérie coloniale et je ne vous en parlerai pas cette fois mais la semaine prochaine. Je vous dirai comment l'histoire de la psychiatrie, c'est-à-dire des psychiatres de l'école d'Alger, car il y a eu une école de la psychiatrie d'Alger, a apporté son eau au moulin de l'inégalité politique en Algérie ; je vous présenterai Antoine Porot et ses notes sur la psychologie musulmane, c'est un des fleurons du racisme scientifique. La psychiatrie est toujours mêlée au politique.

Pour réfléchir avec vous sur ce point, j'ai demandé de l'aide à Marion Fontaine pour la documentation et j'ai demandé à Anouk Bartolini de nous apporter une partie de sa connaissance de Tocqueville qui occupera son cours du mois de mars ; c'est elle qui m'a incitée à lire Tocqueville et c'est ainsi que j'ai découvert l'ampleur de son travail sur l'Algérie. Elle a accepté d'anticiper sur son cours et fera à quelques reprises, quelques courtes interventions. Grâce à elle nous pourrons ainsi comparer Tocqueville, analyste de la démocratie américaine, et Tocqueville inventeur d'un gouvernement pour l'Algérie. Donc je la remercie déjà de m'avoir accompagnée dans ce travail. Je n'aborderai pas du tout la période de la guerre d'Algérie, je m'arrêterai à ses portes ; je vais tenter une sorte d'archéologie de la situation coloniale dans ses relations subtiles avec la question de la démocratie qui se construit avec d'innombrables difficultés en France tout au long du XIX<sup>ème</sup> siècle. Je vous l'ai dit la première partie de ce cours s'arrêtera en 1848 et montrera comment se construisent deux systèmes de gouvernement séparé pour la colonie ; Alexis de Tocqueville sera notre témoin oculaire tout en étant un des concepteurs du système. Anouk va nous présenter le personnage tout à l'heure.

L'Algérie est un cas très particulier dans l'empire colonial. Vous voyez, on dit empire colonial, donc empire pour une république ; les définitions sont difficiles en matière coloniale. Dans le livre auquel a participé Marion Fontaine, on trouve le terme de république coloniale à propos de la III<sup>ème</sup> République. Les dénominations ne sont pas toujours très simples. Le cas de l'Algérie me paraît particulièrement intéressant pour réfléchir à cette relation entre démocratie et système colonial.

1 - la conquête de l'Algérie en 1830 est le tout début du deuxième empire colonial et la France se remet à peine de la perte de Saint-Domingue. Gilles Manceron, historien, pense que c'est cela la vraie raison de la prise d'Alger et non pas l'histoire qu'on connaît, la légende du coup d'éventail du Bey d'Alger au représentant de la France.

2 - L'Algérie est une colonie de peuplement et non une colonie d'exploitation c'est-à-dire que les colons immigrants sont considérés comme un support, un adjuvant, à la domination militaire.

3 - L'Algérie conquise a été déclarée territoire français en 1848 par la II<sup>ème</sup> République ; le suffrage universel masculin qui est instauré en France devrait en toute logique s'y appliquer ; or, il n'en est rien ; la constitution de 1848 est en cette matière un véritable oxymore, on le verra plus précisément en conclusion.

4 - La III<sup>ème</sup> République devra débattre et légiférer à partir de cette situation démocratiquement non démocratique ; elle fera ce que l'historien Patrick Weil appelle une « *politique de la nationalité* » essentiellement chargée de maintenir une inégalité politique de statut et de représentation entre les deux catégories de peuplement de l'Algérie. (Ce sera la 1<sup>ère</sup> partie de la rencontre de la prochaine fois).

5 - Lorsqu'après la seconde guerre mondiale, l'assemblée constituante de 1946 proclame la citoyenneté pour tous, elle maintient un système représentatif à deux vitesses appelé double collège. A l'Assemblée Nationale, grâce quand même à ce double collège, des députés musulmans s'organiseront en parti politique qui auront pour nom *Union démocratique du manifeste algérien* ou *Triomphe des libertés démocratiques*. Ils tenteront entre 1946 et 1956 de s'allier aux radicaux et aux communistes et proposeront des réformes en vue de l'égalité politique des deux communautés (on disait aussi communautés) donc c'est par l'histoire de quelques-uns de ces députés que je conclurai la semaine prochaine.

Au total, pour les députés, une fois admise l'idée d'une représentation de la colonie à l'Assemblée Nationale, il semble bien que si on veut maintenir un pouvoir colonial, il est vraiment dangereux d'appliquer strictement le principe d'égalité ; autrement dit pour limiter au Parlement la représentation d'une population musulmane largement majoritaire en terre algérienne on comprend qu'un empereur, l'empereur Louis Napoléon Bonaparte, a l'idée de créer un royaume arabe qui serait un royaume vassal de son empire, tandis qu'un système démocratique doit oublier le principe d'égalité et manipuler le système électoral. Cela ne va pas toujours sans heurts, et sans contradictions, et les opposants aux solutions inégalitaires adoptées au long de l'histoire algérienne n'ont pas manqué. Les débats dans les différentes assemblées sur la question coloniale en témoignent. C'est cette histoire que j'essaie devant vous de raconter. C'est une saga, puisque cela se construit sur plusieurs générations.

La tension entre l'idée d'égalité chère aux démocrates et les nécessités du maintien du pouvoir colonial commence dès la conquête. J'ai choisi, grâce à Anouk qui me l'a fait connaître, pour illustrer cette période qui va de 1830 à 1848 la voix d'Alexis de Tocqueville. Tocqueville est intéressant dans le sujet qui nous occupe parce qu'il a la particularité d'être à la fois un fin analyste de la démocratie, d'être un farouche adversaire de l'esclavage et d'être un ferme partisan de la colonisation de l'Algérie. On verra que ces différentes positions ne sont pas sans engendrer de grandes contradictions.

Alexis de Tocqueville a été l'un des premiers théoriciens de la démocratie et c'est parce que ses écrits sur la démocratie en Amérique sont son œuvre la plus connue que nous avons travaillé avec Anouk sur ce sujet. Elle va à la fois nous donner des éléments de la biographie du personnage et exposer pour nous, quelques-unes de ses idées et de ses prises de positions, donc je lui laisse la parole.

# Alexis de Tocqueville

Vicomte de Tocqueville  
député de 1839 à 1851

1805-1859

1835. **La démocratie en Amérique**

1841. **Rapport sur l'Algérie**

1856. **L'Ancien Régime et la Révolution**



Jim©

9

**Anouk Bartolini** : Quelques éléments assez rapides de biographie et de présentation de son œuvre principale. Il est l'auteur de « *La démocratie en Amérique* » Tomes 1 et 2 que l'on trouve chez Garnier Flammarion et j'interviendrai surtout au mois de mars à partir du tome 2. Je vais vous dire quelques éléments sur le tome 1. D'abord c'est un homme qui a vécu la majeure partie de sa vie dans la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle. Il est né en 1805, il est mort en 1859, il appartenait à une vieille famille de l'aristocratie normande qui a été décimée en partie par la révolution ; son père n'a échappé à la guillotine que grâce à la chute de Robespierre. Sa mère elle était descendante d'un personnage important au XVIII<sup>ème</sup> siècle qui était un haut magistrat qui s'appelait Malesherbes et qui a défendu Louis XVI lors de son procès mais qui avait par ailleurs soutenu l'encyclopédie et qui avait même protégé les écrits de Diderot de la censure. Tocqueville est un aristocrate, mais un héritier du XVIII<sup>ème</sup> siècle. C'est un grand lecteur de Rousseau, de Montesquieu, de Voltaire et d'autre part, dès son jeune âge, dès l'adolescence, il est passionné par la question de la démocratie et il pressent que le principe démocratique l'emportera à un moment ou un autre sur les valeurs aristocratiques qui sont défendues par sa famille.

On peut dire que Tocqueville a une position existentielle assez inconfortable qui d'ailleurs peut justifier certaines de ses ambiguïtés idéologiques ; il écrit d'ailleurs à un ami « *je suis aristocrate par instinct et j'ai pour les institutions démocratiques un goût de tête* » donc c'est un aristocrate qui est démocrate par raison ; donc c'est en partie, je le tiens de l'historien François Furet qui a écrit un très belle préface d'ailleurs au livre de Tocqueville « *que c'est pour dépasser ce malaise existentiel qu'il va avoir recours à la réflexion intellectuelle* ». Ce n'est pas quelqu'un qui élabore des systèmes de pensée en chambre, c'est quelqu'un qui a besoin du terrain et il va se livrer à une réflexion enracinée sur l'expérience. On dit de lui qu'il est un précurseur de la sociologie. Il envisage d'étudier le principe démocratique aux États-Unis, le pays qui passe à ce moment-là pour le modèle le plus avancé de la démocratie, du moins auprès d'une famille politique qui n'est pas celle de Tocqueville, mais que Tocqueville connaît, c'est celle des libéraux et des républicains regroupés autour de Lafayette sous la Restauration.

Au printemps 1831, nous sommes à ce moment-là sous la Monarchie de juillet, Tocqueville est un jeune magistrat. Il a 26 ans, il est juge auditeur au tribunal de Versailles et il s'en va aux États-Unis avec un très grand ami à lui qui s'appelle Gustave de Beaumont. Le prétexte est une mission confiée par le gouvernement pour étudier le système pénitentiaire américain. Le séjour dure un an, Tocqueville prend des notes, il tient des carnets de voyage. Il décide d'être un témoin impartial, désintéressé, et donc faire œuvre de journaliste. Au retour il complète ses notes d'une nombreuse documentation et publie en 1835 le tome 1 de « *La démocratie en Amérique* ». L'ouvrage a un succès considérable ; quelques années plus tard, en 1839 il est élu député de Valognes dans la Manche. Il devient à ce moment-là un acteur politique engagé et plus simplement un penseur qui se veut un témoin désintéressé. En 1840 il publie le tome 2. En 1841 il est élu à l'Académie Française, c'est un homme qui est totalement reconnu.

Dans les deux tomes, il adopte une perspective comparatiste pour étudier à la fois le système américain et le système français. Il opposera aussi de la même façon la société aristocratique et la société démocratique. Dans le tome 1 il est un peu sur les bases de Montesquieu, c'est-à-dire qu'il va décrire avec minutie les institutions politiques américaines, la démocratie représentative et le principe de la souveraineté du peuple est pour lui non seulement proclamée dans les lois mais en plus elle est vécue par les citoyens américains qui sont impliqués dans la vie publique. Notamment à un niveau qui semble essentiel, c'est le niveau communal et il remarque que la démocratie a eu plus de facilités à s'installer aux États-Unis qu'en France car la société américaine n'a pas eu à lutter contre une aristocratie territoriale et monarchique absolue.

Il découvre ce que François Furet appelle « *une démocratie chimiquement pure* », (on peut le dire pour les anglo-américains, mais pas tellement pour les Indiens et les Noirs dont on parlera tout à l'heure). Dans le tome 2, c'est une œuvre plus originale, plus actuelle ; il y donne une définition de la démocratie qui est anthropologique et sociologique ; la démocratie c'est une société qui va montrer comment le principe démocratique influence à la fois la vie intellectuelle, les mœurs, les sentiments, comment se constitue une culture démocratique et un homme démocratique. Le principe constitutif de la démocratie c'est l'égalité et le mot devient pour lui quasiment un substitut de démocratie.

Qu'entend-t-il par égalité ? Beaucoup de choses, entre autre une société démocratique, c'est une société fondée sur l'égalité, c'est-à-dire une société qui abolit les barrières sociales entre ce qu'il appelle de temps en temps les classes et de temps en temps les castes ; il utilise l'un ou l'autre mot suivant les contextes. Il glisse aussi souvent du concept d'égalité au sentiment d'amour de l'égalité et cet amour de l'égalité est peut-être pour lui la passion politique la plus puissante. Elle est à l'origine de toutes les révolutions et dans son dernier ouvrage qui s'intitule « *L'Ancien régime et la révolution* », qu'il publie en 1856, donc trois ans avant sa mort, il fait de l'amour de l'égalité le moteur de l'histoire.

On peut dire que par cette insistance sur l'égalité on pourrait penser que Tocqueville se situe dans la perspective optimiste, éclairée des Lumières ; c'est vrai pour le tome 1 mais dans le tome 2 la tonalité sera beaucoup plus sombre. Tocqueville se fait le prophète des dérives possibles de l'égalité et des pathologies potentielles de nos démocraties libérales.

**Joëlle Molina** : Alexis de Tocqueville est aussi un des témoins oculaires des débuts de la conquête de l'Algérie, car, selon la méthode dont vient de nous parler Anouk, c'est-à-dire la méthode qu'il a utilisée pour étudier la démocratie en Amérique, il fait en 1841 et en 1847 deux voyages en Algérie. On peut remarquer quand même que les voyages en Algérie occupaient quelques-uns des autres de ses contemporains. Par exemple quelqu'un comme Théophile Gautier a fait un voyage en 1845 et il en a rapporté un écrit qui s'appelle « *Voyage pittoresque en Algérie* ». Alexis de Tocqueville en rapporte plusieurs écrits qui sont aujourd'hui édités en livre de poche et regroupés sous l'intitulé « *Sur l'Algérie* » qui se trouve très facilement.

Comment Tocqueville se situe-t-il par rapport à la conquête de l'Algérie ?

Dès 1828 il s'était prononcé pour l'expédition militaire en Algérie. En 1837, après la conquête, il écrit des articles de presse analysant la situation dans l'Algérie partiellement conquise. Pendant l'année 1838, il se plonge dans la lecture du *Coran*, il essaie de comprendre la culture des personnes conquises. Il est nommé en 1842 membre d'une commission extraordinaire chargée d'étudier le problème de la colonisation de l'Algérie ; il fait alors ce voyage en Algérie, il en ramène un document, ce travail est essentiellement destiné à tenter de définir une bonne manière de gouverner la colonie. Il rédige ensuite, en 1847, avec une commission de 18 membres, un rapport sur l'Algérie. Il s'agit de préparer le vote d'un projet de loi relatif aux crédits extraordinaires demandés pour l'Algérie.

Comme l'a montré Anouk à propos de l'Algérie conquise, Tocqueville n'est pas seulement un théoricien, mais c'est un acteur de la vie politique. Je vous propose de commenter 5 points de ce travail qu'il a fait sur l'Algérie qui m'ont paru essentiels :

- La manière de conquérir un pays a des conséquences sur son administration future.
- La poursuite de la conquête de l'Algérie est nécessaire à la grandeur de la France.
- La guerre de domination doit être contemporaine de la politique de colonisation.
- Il doit y avoir deux législations distinctes parce qu'il se trouve deux sociétés très séparées, celle des arabes et celle des européens.
- Pour ce qui est de l'administration des européens, les choses doivent évoluer en Afrique comme en France à quelques exceptions près. Exceptions qui seront assez nombreuses.

1 – La manière de conquérir un pays a des conséquences sur son administration future : voici comment Tocqueville commence sa lettre sur l'Algérie qui est un article de journal rédigé en 1837, il s'adresse à un monsieur imaginaire :

*« Je suppose Monsieur, pour un moment, que l'empereur de Chine débarquant en France à la tête d'une puissante armée se rende maître de nos plus grandes villes et de notre capitale et qu'après avoir anéanti tous les registres publics, avant même de s'être donné la peine de les lire, il s'empare enfin de tous les fonctionnaires, depuis le chef du gouvernement jusqu'au garde champêtre, des députés et en général de toute la classe dirigeante et qu'il les déporte tous à la fois dans quelque contrée lointaine. Ne pensez-vous pas que ce grand prince, malgré sa puissante armée, ses forteresses et ses trésors, se trouvera bientôt embarrassé pour administrer le pays conquis, que ses nouveaux sujets, privés de tous ceux qui menaient les affaires, seront incapables de se gouverner eux-mêmes tandis que lui, venant des antipodes ne connaît ni la religion, ni les lois, ni les habitudes, ni les usages administratifs du pays et qu'il a pris soin d'éloigner tous ceux qui auraient pu l'en instruire sera hors d'état de les diriger ? Vous n'aurez donc pas de peine à prévoir Monsieur que si les parties de la France qui sont matériellement occupées par le vainqueur lui obéiront, le reste du pays sera bientôt livré à une immense anarchie. Vous allez voir Monsieur que nous avons fait en Algérie précisément ce que je supposais que l'empereur de Chine ferait en France ».*

Ce qui s'est passé c'est que l'armée française, quand elle est arrivée, a chassé tous les dirigeants turcs de la colonie ; Tocqueville considère d'emblée que les militaires aux premiers temps de la conquête ont fait de graves erreurs politiques. Ces erreurs rendent le gouvernement de la colonie très difficile et Tocqueville constate que le départ brutal de l'administration turque a permis que renaisse l'aristocratie nationale des arabes. C'est cette erreur de départ qui est, pour Tocqueville, une des causes de la révolte dirigée par Abd El Kader.

La situation en Algérie jusqu'en 1847, c'est-à-dire à l'époque où Tocqueville se rend en Algérie est la suivante : les grandes villes de la côte sont conquises, une grande partie de l'intérieur du pays est aux mains d'Abd El Kader et de ses alliés ce qui fait que les déplacements d'une grande ville à l'autre se font par bateau. C'est ainsi que Tocqueville et des hommes comme Théophile Gauthier voyagent ; de surcroît ils sont accompagnés par des militaires.

Emir  
Abd El Kader  
Ben  
Muhieddine

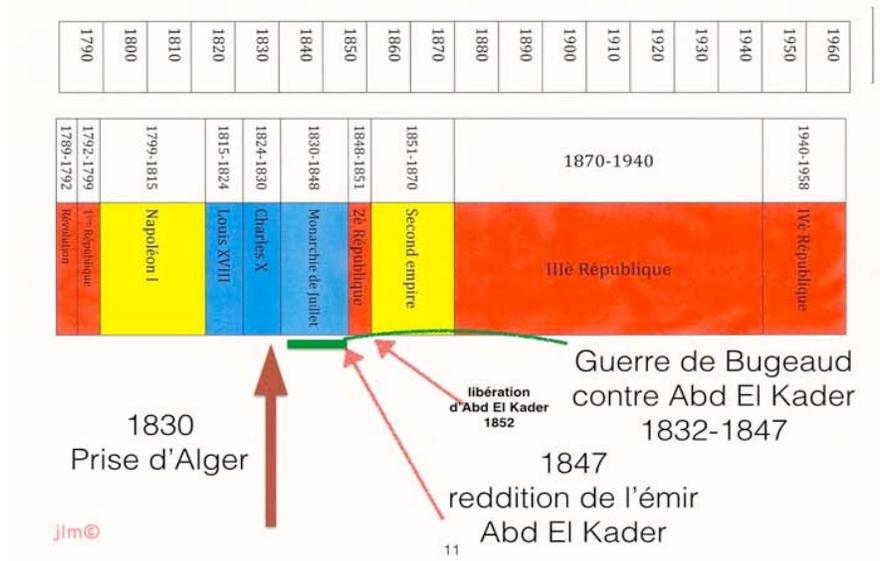
1808-1883



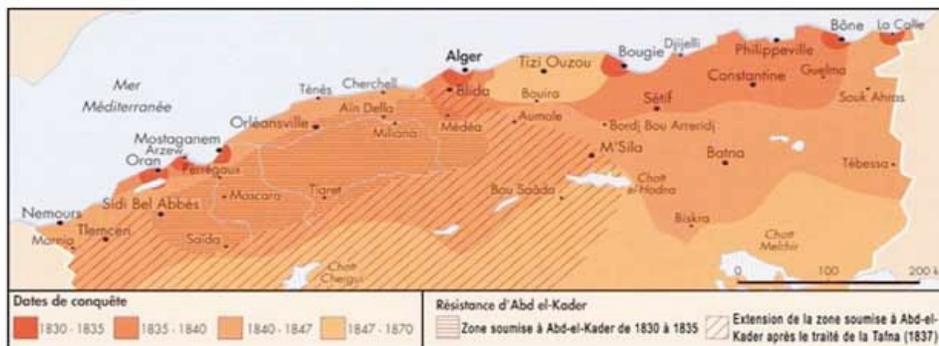
Jlm©

10

Abd El Kader engage la guerre à partir de 1832. Il devait à la fois fédérer différentes tribus et se battre contre les français ; cette guerre durera jusqu'à la reddition d'Abd El Kader en 1847 devant Bugeaud. Toujours soucieux de montrer à quel point la conquête nécessite une analyse politique de la situation, Tocqueville note dans sa lettre sur l'Algérie « *on peut assurer qu'au degré de puissance où Abd El Kader est parvenu toutes les populations arabes qui se trouveront sans chef viendront d'elles-mêmes à lui. Il est donc imprudent de détruire et même d'ébranler les pouvoirs arabes indépendants d'Abd El Kader* ».



Une des idées centrales de Tocqueville est de dire qu'il est préférable d'utiliser les structures existantes du peuple dominé au profit de la France plutôt que les détruire.



## Zone libérée par Abd El Kader de 1830 à 1835

Traité de la Tafna entre Abd El Kader et Bugeaud en 1837

jlm©

12

Tocqueville dit : « *En Algérie comme ailleurs, la grande affaire d'un gouvernement nouveau n'est pas de créer ce qui n'existe point, mais d'utiliser ce qui est.* » Il affirme que la tribu est l'organisation la plus vivace de toutes les institutions humaines et qu'il faut conserver aux Arabes le privilège de nommer leurs chefs. Pour Tocqueville, les Arabes ont une aristocratie militaire et religieuse, et il ne faut pas la détruire mais « *s'en emparer et en prendre une partie à notre solde.* »

2 - La poursuite de la conquête de l'Algérie est nécessaire à la grandeur de la France : la perte de Saint-Domingue était à l'origine de la conquête de l'Algérie. Charles X, en 1825, finit par reconnaître l'indépendance de Saint-Domingue qui avait déjà eu lieu en 1804 et voici une part du traité que Charles X signe avec les habitants de Saint-Domingue.

Lors du traité d'indépendance signé par Charles X en 1825 seulement l'article 2 stipule que : « *Les habitants actuels de la partie française de Saint-Domingue verseront à la Caisse des Dépôts et Consignations de France la somme de cent cinquante millions de francs, destinée à dédommager les anciens colons qui réclament une indemnité.* ». C'est donc la colonie qui doit verser une indemnité pour son indépendance. On est bien loin de la déclaration d'un droit des peuples d'Antoine-Innocent Blavie, député de la Première république : « *La liberté et la souveraineté des peuples sont inaliénables, imprescriptibles et lorsqu'un peuple s'en trouve dépouillé par la force tous les moyens qu'il emploie pour les reprendre sont légitimes.*»

Malgré le changement de régime, le passage du règne de Charles X à celui de la monarchie de Juillet de Louis Philippe, l'idée du respect des peuples ne reparait pas. On verra que cette idée ne reparaitra que dans la constitution de 1948.

Tocqueville qui est un partisan de l'abolition de l'esclavage n'est donc plus du tout en ce qui concerne la colonisation, sur les positions des hommes de la Révolution. Voici ce qu'il écrit : Tocqueville admet qu'en Algérie on fait la guerre à un peuple et non à un gouvernement, il admet que la domination de l'Algérie se fait contre le peuple lui-même. Il en tire les conséquences :

« *Le moyen le plus efficace pour réduire les tribus est l'interdiction du commerce.*»

« *Le second moyen en importance après l'interdiction du commerce, est le ravage du pays. Je crois que le droit de la guerre nous autorise à ravager le pays et que nous devons le faire soit en détruisant les moissons à l'époque de la récolte, soit dans tous les temps en faisant de ces incursions rapides qu'on nomme razzia et qui ont pour objet de s'emparer des hommes et des troupeaux.*»

Anouk m'a indiqué que dans « *la Démocratie en Amérique* », Tocqueville critique la manière dont les anglo-américains traitent les indiens. Je vais donner la parole à Anouk pour nous en parler.

**Anouk Bartolini** : Dans le dernier chapitre de la deuxième partie du tome 1 qui s'intitule : « *Quelques considérations sur l'état actuel de l'avenir probable des trois races qui habitent le territoire des États-Unis* », Tocqueville, malgré toutes les remarques positives adressées à la démocratie américaine, ne peut occulter le traitement infligé aux noirs et aux Indiens. Je me limiterai au problème indien.

Tocqueville passe deux mois à enquêter sur les tribus indiennes. Selon un schéma classique et traditionnel qui a été renouvelé au XVIII<sup>ème</sup> siècle, il oppose les nations sauvages aux peuples civilisés (pour leur malheur les Indiens ont eu à faire au peuple américain le plus civilisé, mais aussi le plus avide). Il ne cède cependant pas au mythe du bon sauvage, le caractère sauvage désigne pour lui une organisation sociale fondée sur le nomadisme et la chasse et refusant la sédentarisation et l'agriculture. Or, les anglo-américains avaient décrété que la terre appartenait à celui qui la cultivait : ils ont donc pu déposséder en toute légalité et en toute philanthropie dira Tocqueville, le peuple indien.

Mais Tocqueville ne se limite pas à cette opposition entre sauvages et civilisés, il parle aussi d'opresseurs et d'opprimés. Il a un regard politique et il constate, en le déplorant que ce qu'il appelle, très souvent les européens, la tyrannie européenne, ce que l'on pourrait appeler l'oppression coloniale, a fait des indiens une race en voie d'extinction.

Je cite Tocqueville qui disait : « *La tyrannie européenne les a rendus plus désordonnés et moins civilisés qu'ils n'étaient déjà. Ils sont devenus plus barbares à mesure qu'ils étaient plus malheureux* » et il dira la même chose des algériens qui ont été attaqués par Bugeaud.

Il assiste à la déportation des Indiens du Sud-Est, chassés de leurs terres natales, déportation qui a lieu dans des conditions inhumaines. Il décrit des scènes déchirantes : des

Indiens minés par le froid, la maladie, la faim, embarqués sur un navire séparés de leurs animaux familiers, de leurs chiens qui hurlent de désespoir et qui se jettent dans les eaux glacées.

Face à leurs malheurs, il est plein de compassion et d'empathie : « *jamais ce spectacle solennel ne sortira de ma mémoire* » dira-t-il. Il admire même leur grandeur et les compare aux nobles féodaux du Moyen Age, qui eux aussi, vivaient de chasse et de pêche. Par un effet de miroir, il établit une similitude entre l'aristocratie vaincue par la Révolution et les Indiens ruinés par la colonisation menée par les démocrates américains.

Il exprime ses émotions, il condamne la cruauté des Américains, mais il passe sous silence la contradiction entre les principes fondateurs de la démocratie dont il parle pendant tout le volume et ce génocide. Pour ne pas remettre en question son système de pensée, il met les deux races en dehors de son sujet, il les dissocie de ses considérations sur l'égalité des droits. Je le cite : « *Ces objets, (donc les deux races) qui touchent à mon sujet, n'y entrent pas ; ils sont américains, sans être démocratiques, et c'est surtout la démocratie dont j'ai voulu faire le portrait. J'ai donc dû les écarter d'abord, mais je dois y revenir en terminant* ».

On peut se poser la question : Est-ce que la démocratie est limitée aux peuples d'origine européenne ?

### **Joëlle Molina :**

3 - La guerre de domination doit être contemporaine de la politique de colonisation : Tocqueville affirme que la domination n'est qu'un moyen de coloniser. Il distingue domination et colonisation.

- La domination est la conquête du territoire par l'armée et la soumission des populations autochtones par les armes.
- La colonisation c'est l'apport de personnes issues de la métropole et chargées de cultiver et de moderniser le pays.

Tocqueville développe l'idée que l'apport d'une population française permet de dominer le pays d'une manière plus durable et plus intelligente. Elle permet de soumettre les populations autochtones sans s'en faire des ennemis. Mais elle est aussi un adjuvant nécessaire à l'avancée des troupes. Son argument est le suivant : « *Si une population européenne est plus difficile à établir en Afrique pendant la guerre, cette population une fois établie, rendrait la guerre plus facile en fournissant une base solide aux opérations de nos armées.* » Il s'agit bel et bien d'une utilisation des populations civiles à des fins de conquête.

Tocqueville est sur les mêmes positions que Thiers en juillet 1840 qui disait : « *Nous sommes d'avis de pousser la guerre contre Abd El Kader à outrance. Mais nous voudrions hâter aussi la colonisation. Il faudrait d'ici à peu d'années qu'une population chrétienne pût nous servir contre les arabes, dans le cas où une guerre européenne leur fournirait l'occasion et le moyen de se soulever.* »

Mais Tocqueville s'oppose ainsi au maréchal Bugeaud, alors gouverneur de l'Algérie, qui, lui, souhaiterait établir une colonisation militaire. C'est à dire que des militaires, connaissant déjà le pays pourraient être aidés matériellement pour s'établir comme agriculteurs (je passe sur la question de la manière dont on occupe ou on rachète les terres qui sort de notre sujet).

Tocqueville lui préfère inciter à l'occupation par une colonisation civile. Donc, Tocqueville accorde qu'il faut faire une guerre impitoyable pour conquérir le pays, mais que cette guerre impitoyable doit être soutenue par une colonie de peuplement qui accompagnerait la domination militaire. Il est de fait pour la séparation des pouvoirs. Il pense qu'il faut faire un pont d'or aux colons et créer en Algérie une administration moins réglementaire et moins inquisitoriale qu'en France.

En particulier, exempter les colons d'impôts, ce qui, de fait sera effectif jusqu'en 1918. En effet, jusqu'en 1918 seuls les « *indigènes musulmans* » comme on dira par la suite sont redevables de l'impôt. Les colons en sont exemptés.

4 - Il doit y avoir deux législations distinctes parce qu'il se trouve deux sociétés très séparées, celle des arabes et celle des européens : Tocqueville, à ce sujet évolue entre le moment où il écrit la Lettre sur l'Algérie en 1837 et le moment où il rend public son travail sur l'Algérie en 1841 après son voyage en Algérie.

Tocqueville énonce plusieurs fois dans la Lettre sur l'Algérie l'idée qu'il est possible de faire de deux races un même peuple. Il affirme qu'il n'y a pas d'incompatibilité d'humeur entre les arabes et nous, il affirme qu'on aurait tort de penser que les habitudes civiles des arabes les rendent incapables de se plier à une vie commune avec nous. Il voit les Français apprendre la langue et les mœurs des arabes et il pense que la jeune génération arabe d'Alger parle déjà notre langue et a déjà en partie nos mœurs. Il en conclue : « *Il n'y a pas de raisons de croire que le temps ne puisse parvenir à amalgamer les deux races. Dieu ne l'empêche point ; les fautes seules des hommes pourraient y mettre obstacle.* »

Le ton est totalement différent après le voyage en Algérie et le lyrisme donne place à un réalisme qui confine au cynisme. Tocqueville affirme que « *La population de la colonie étant composée d'Arabes et d'Européens, de musulmans et de chrétiens, on ne saurait la conduire de la même manière que nos sociétés homogènes.* »

Tocqueville a donc classé les populations en deux groupes qu'il nomme Arabes et Européens. J'ai été tout de même surprise de trouver le sujet des discussions des repas du dimanche aussi clairement énoncés par Tocqueville en 1842

Cette manière de dire est totalement en contradiction avec les premières impressions de voyage rapportées par Tocqueville. Il arrive à Alger et s'émerveille de la diversité et le premier aspect de la ville lui fait dire : je n'ai jamais rien vu de semblable. Prodigieux mélange de races et de costumes, arabes, kabyles, maures, nègres, mahonnais, français. En rédigeant son rapport il oublie cela et le résume à deux catégories.

Théophile Gautier, qui fait le même voyage en 1845, écrit dans son livre *Voyage pittoresque en Algérie* : « *Il y a là des gens de tous les états et de tous les pays, militaires, colons, marins, négociants, aventuriers, hommes à projets de France, d'Espagne, des Iles Baléares, de Malte, d'Italie, de Grèce, d'Allemagne, d'Angleterre, des Arabes, des Kabyles, des Maures, des Turcs, des Biskris, des juifs. Un mélange incroyable d'uniformes, d'habits, de burnous, de cabans, de manteaux et de capes. Un tohu-bohu ! Un capharnaüm ! Le mantelet noir de la Parisienne effleure en passant le voile blanc de la Moresque ; Etc.... »*

Le voyage et le contact avec la réalité du pays a transformé sa vision des choses et Tocqueville affirme, probablement un peu pour lui-même, que ceux qui n'ont pas été en Afrique ne peuvent comprendre l'impossibilité de gouverner les deux populations de manière analogue. « *La fusion de ces deux populations est une chimère qu'on ne rêve que quand on n'a pas été sur les lieux. Il peut donc et il doit donc y avoir deux législations distinctes en Afrique, parce qu'il s'y trouve deux sociétés très séparées.* »

Il a fallu pour cela que Tocqueville transforme l'impression d'extrême diversité de la population en deux groupes bien distincts qu'il nomme arabe et européens.

Tocqueville fait donc de la diversité des populations qu'il constate de ses yeux un classement en deux groupes à des fins d'organisation politiques.

Il propose que les deux groupes ainsi définis soient gouvernés diversement et n'obéissent pas aux mêmes lois. La distinction entre Arabes et Européens persistera donc tout le temps de la colonisation à l'intérieur de l'Algérie.

C'est celle qu'on retrouve de manière implicite dans *L'étranger* de Camus. C'est cette division qui prévaut pendant toute la période coloniale, division qui efface toutes les nuances.

On comprend qu'aux générations suivantes et lorsque des enfants naîtront de cette situation sur le sol de ce pays, les deux catégories de population ainsi définies verront apparaître encore plus de personnes inclassables selon ces deux catégories.

Les politiques de la nationalité dont nous parlerons la prochaine fois se chargeront de mettre bon ordre à tout cela. Car la réalité c'est que ce classement ethnique recouvre la réalité d'un classement politique futur imposé par la domination coloniale, et que c'est la différence de

régime politique qui créera de manière rétroactive l'évidence de ce classement.

Tocqueville propose donc deux systèmes de gouvernement distincts. Il dira : « *Un gouvernement pour les indigènes et un gouvernement pour les colons.* »

Le gouvernement indigène pour Tocqueville doit être partout le même. Des fonctionnaires indigènes choisis par l'armée administrent sous des noms divers les populations musulmanes. Ces fonctionnaires sont des intermédiaires entre elles et nous (les militaires) dit Tocqueville.

Le maréchal Bugeaud a créé les Bureaux Arabes et Tocqueville semble se rallier à l'idée de Bugeaud quand il affirme que cette institution est absolument nécessaire à notre domination en Afrique.

Créée en 1844, l'organisation des Bureaux Arabes est définie par un arrêté ministériel. Dorénavant ceux-ci sont un lien entre l'autorité militaire française et les indigènes. Les officiers travaillant dans ces bureaux doivent donner des renseignements sur l'esprit des populations, fournir ce qui est nécessaire à l'administration des tribus, surveiller que les impôts sont payés, rendre plus facile le prélèvement des terres pour la colonisation, assurer la police et rendre la justice. Il existe une structure hiérarchisée de ces bureaux. À tous les niveaux, ces bureaux sont subordonnés à l'autorité militaire.

Tocqueville cependant veut se tenir éloigné de deux excès : il ne faut ni comprimer les indigènes par la force, ni les considérer comme nos concitoyens et nos égaux.

Tocqueville admet des abus, concède que « *la société musulmane n'était pas incivilisée ; elle avait seulement une civilisation arriérée et imparfaite.* » Il ajoute « *nous avons rendu la société musulmane beaucoup plus misérable, plus désordonnée et plus ignorante et plus barbare qu'elle n'était avant de nous connaître.* »

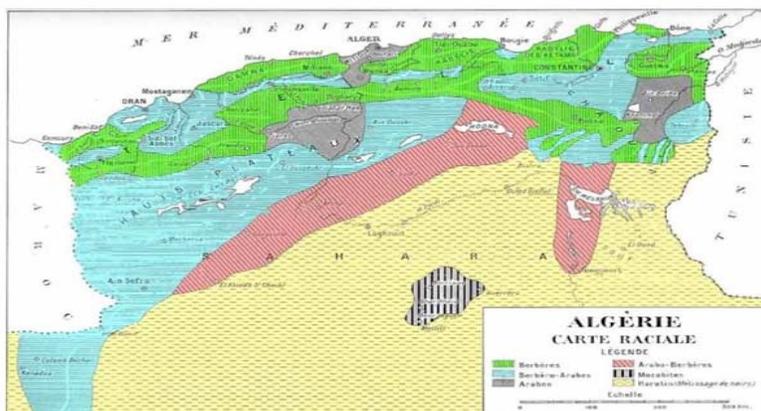
On se souvient de ce qu'Anouk nous a montré, qu'il disait des choses analogues pour des indiens d'Amérique.

Pour assurer la paix, Tocqueville ne propose pas une société des égaux qu'il juge totalement impossible, mais la communauté d'intérêt. Il admet que les armes ont décimé les tribus mais notre commerce écrit Tocqueville les a singulièrement fortifiées et enrichies.

Et Tocqueville de conclure : « *L'Européen a besoin de l'Arabe pour faire valoir ses terres ; l'Arabe a besoin de l'Européen pour obtenir un haut salaire.* »

5 - Pour ce qui est de l'administration des européens, les choses doivent évoluer en Afrique comme en France à quelques exceptions près, (exceptions qui seront assez nombreuses on le verra) : Que reste-t-il alors de l'idée démocratique dans la colonie récemment conquise ? Il faut avoir une idée des populations en Algérie, et de la mosaïque que cela représente.

### Carte « raciale »



## Les français et les étrangers

Année	Français d'origine	Naturalisés français	Total des Français	Etrangers	Total des Européens	Proportion d'étrangers
1833	3 478	-	3 478	4 334	7 812	55,5 %
1836	5 485	-	5 485	9 076	14 561	62,3 %
1839	11 000	-	11 000	14 000	25 000	56,0 %
1841	15 497	-	15 497	20 230	35 527	56,9 %
1846	46 339	-	46 339	49 780	96 119	51,8 %
1847	42 274	-	42 274	67 126	109 400	61,4 %
1851	66 050	-	66 050	65 233	131 283	49,7 %
1856	92 738	-	92 738	66 544	159 282	41,8 %
1866	122 119	-	122 219	95 871	218 090	43,9 %
1876	156 365	-	156 367	155 072	311 439	49,8 %
1886	219 627	-	219 627	203 169	422 796	48,1 %
1891	244 000	27 000	271 000	226 000	496 000	45,6 %
1896	268 000	50 000	318 137	212 000	530 137	40,0 %
1901	292 464	71 793	364 257	219 380	583 637	37,6 %
1906	300 672	148 748	449 420	166 198	615 618	27,0%
1911	304 592	188 068	492 660	189 112	681 772	27,7 %
1921	405 208	123 484	528 392	188 774	717 186	26,3 %
1926	549 146	709 93	620 139	175 718	795 857	22,1 %

Jlm©

18

Répartition entre les français d'origine et les étrangers : on remarque qu'à terme il y aura un déficit de français et pour remédier à cela la naturalisation va jouer un grand rôle (voir les différents chiffres repris dans ce tableau)

La population non-musulmane de l'Algérie atteint 95321 personnes en 1846, il y a pour moitié des personnes de nationalité française et des personnes d'autres nationalités d'Europe.

En 1850 : 2 millions de colonisés pour 66000 colons français et 65000 colons étrangers.

En 1940 : 6 millions de sujet français et 1 million de citoyens français.

Une ordonnance du 15 avril 1845 transforme en province chacun des trois beylicats de l'Algérie (Alger, Oran, Constantine). Désormais chaque province comprend trois zones : une civile, une mixte et une militaire.

- Le territoire civil est peuplé en majeure partie d'Européens,
- le territoire peuplé d'Européens et d'Arabes s'appelle le territoire mixte
- et le troisième où n'habitent que des indigènes est appelé le territoire arabe ou militaire

Donc ces trois types de territoires différents dans chaque province auront un type de gouvernement différent.

Tocqueville va se concentrer sur l'administration du territoire civil qui contient la plus grande partie des « Européens » d'Algérie. Vous voyez bien pourquoi on parle d'européens. Il la considère comme la plus importante, car elle enferme d'après lui l'avenir de tous.

Tocqueville pense qu'il n'est pas possible d'introduire en Afrique les grandes institutions politiques de la France, c'est à dire « le système électoral, la liberté de la presse et le jury.» Pour Tocqueville, presque toutes les libertés politiques doivent être suspendues du moins pour le moment en Algérie. L'extrême diversité des populations européennes justifie ce choix. Il faut d'après Tocqueville une certaine homogénéité pour que puisse s'établir un système démocratique.

Anouk m'a fait remarquer que cette idée de nécessaire homogénéité était développée dans « *La démocratie en Amérique* »

**Anouk Bartolini :** Pour Tocqueville, il existe une région privilégiée aux États-Unis caractérisée par son l'homogénéité, c'est la Nouvelle Angleterre. Une région du nord-est qui comporte six états qui étaient anciennement les six colonies anglaises, qui avaient été créés par les « puritains » au XVII<sup>ème</sup> siècle. Il disait qu'ils avaient tous un air de famille, même langue, même religion, une même tradition communautaire, égalitaire et en plus une très grande homogénéité sociale, donc ni riches ni pauvres, donc la classe moyenne. Ils pratiquaient une démocratie interne dans leur groupe, ils étaient anti esclavagiste, c'est à dire qu'ils avaient pas mal de qualités, ils avaient une éducation politique achevée et Tocqueville a cette phrase dans le tome 2 « *Le grand avantage des américains sur les européens c'est d'être nés égaux avant de le devenir* ». Donc éducation, éducation politique, homogénéité, sont pour lui les conditions pour établir une véritable démocratie

**Joëlle Molina :** nous approchons de la conclusion, je reprends l'essentiel des idées de Tocqueville sur la manière de gouverner l'Algérie, idées qui ont perduré pendant longtemps, elles ont pesé longtemps sur la gestion de l'Algérie :

- L'homogénéité des populations,
- La séparation des pouvoirs,
- La décentralisation,
- La démocratie locale.

Tocqueville pense qu'il faut remplacer le gouverneur militaire par un gouverneur civil car un gouverneur militaire ne mènera jamais bien un gouvernement civil. Il préférerait que Bugeaud ne soit plus gouverneur de l'Algérie. Il propose une décentralisation du pouvoir de manière à éviter les lenteurs administratives qui bloquent le fonctionnement de la colonie et induisent des rancœurs. Tout est centralisé à Paris et les prises de décision s'en trouvent terriblement ralenties. Un gouverneur civil permettrait une décentralisation relative. Mais surtout, Tocqueville propose que soit favorisée une démocratie locale qui est la première garante d'un fonctionnement démocratique.

Cette importance de la démocratie locale est une des idées récurrentes de Tocqueville. On la trouve dans son dernier livre « *L'ancien Régime et la Révolution* ». Je cite : « *Tel qui laisse volontiers le gouvernement de toute la nation dans la main d'un maître regimbe à l'idée de n'avoir pas à dire son mot dans l'administration de son village.* » Le pouvoir municipal est ce qui attache les habitants à leur sol en leur créant des intérêts collectifs et une action commune. Fidèle aux idées qu'il développe tant dans la « *Démocratie en Amérique* » que dans son livre sur « *L'ancien régime et la révolution* », il propose que soit construit en Algérie un pouvoir municipal.

Tocqueville veut jeter les bases d'un futur système démocratique dans l'Algérie nouvellement colonisée. Les européens sont, dans un premier temps, autorisés à s'organiser en communes, à avoir des conseillers municipaux. Cependant l'élection nécessite une population homogène et la population des colons ne l'est pas encore. Donc, il ne faut peut-être pas avoir de corps municipaux élus mais au moins des corps municipaux choisis

Il faut donc deux systèmes de gouvernement, un pour les indigènes et un pour les Européens. Commencer par une organisation de la vie municipale avec des représentants choisis ou éventuellement élus. Tocqueville n'a pas une position raciste, mais une position qui se veut stratégique et réaliste, faite de respect des mœurs de l'autre même si existe une idée de supériorité de la France.

Tocqueville n'adhère pas aux idées racistes qui commencent à apparaître dans son temps. Quand Gobineau écrit son « *Essai sur l'inégalité des races humaines* » en 1853, Tocqueville qui a avec lui des relations d'amitiés lui répond vertement : « *Ne voyez-vous pas que de votre doctrine sortent naturellement tous les maux que l'inégalité permanente enfante, l'orgueil, la violence, le mépris du semblable, la tyrannie et l'abjection sous toutes ses formes ? Il y a un monde intellectuel entre votre doctrine et la mienne.* » (Lettre à Arthur de Gobineau, 17 novembre 1853)

Toujours est-il que Pierre Bourdieu lorsqu'il fera paraître sa « *Sociologie de l'Algérie* » en 1958 suite à une étude sur la guerre et la situation en cours, il y décrira la diversité des organisations sociales selon les régions et les ethnies Kabyles, des Chaouïa, des Mozabites etc... et analysera la société dans son ensemble comme un système de caste.

Voici ce qu'il écrit :

*« Considérée synchroniquement, la société coloniale fait songer à un système de castes. Elle est composée en effet de deux communautés juxtaposées et distinctes. L'appartenance à chacune de ces communautés est déterminée par la naissance ; le type physique en est le signe comme parfois le vêtement ou le nom de famille. Le fait de naître dans la caste supérieure confère automatiquement des privilèges, ce qui tend à développer chez celui qui en bénéficie, le sentiment d'une supériorité de nature. La séparation entre les castes se manifeste encore par la rareté de l'intermariage et des échanges de toutes sortes, repas, dons, etc. Les deux sociétés sont placées dans un rapport de supérieur à inférieur et séparées par une foule de barrières invisibles, institutionnelles ou spontanées, qui font que les rapports entre les membres des deux castes semble réduits, par une sorte d'accord tacite des parties en présences, au minimum indispensable. Il en résulte une ségrégation raciale de fait. La fonction du racisme n'est autre que de fournir une rationalisation de cet état de fait de manière à le faire apparaître comme un ordre de droit. De même le paternalisme est la conduite privilégiée du supérieur tant que le système n'est pas mis en question et que chacun reste à sa place. La société européenne, minoritaire, majoritaire sur les plans social, économique et politique, essaie grâce à l'idéologie raciste, de transformer les privilèges en droits, bref, d'autoriser chaque société à être ce qu'elle est, la dominante, dominante, la dominée, dominée. Sans doute la hiérarchie des statuts ne se superpose pas exactement à la hiérarchie des sociétés, les castes étant elles-mêmes divisées en classes. Mais si chaque caste présente une échelle de statuts hiérarchisés, s'il est permis à tout individu de la caste inférieure de gravir les échelons de sa caste, il est pratiquement impossible de franchir l'abîme qui sépare les deux échelles. L'esprit de caste étouffe la conscience de classe comme le montre l'attitude du petit peuple européen.... »*

Nous verrons la prochaine fois à travers l'exemple de l'école de psychiatrie d'Alger la manière dont se théorise un racisme scientifique qui empoisonne l'atmosphère tant de la France que de la colonie.

Nous reparlerons un peu de Camus et de l'Étranger.